

Chers coureurs,

Comme chaque année nous espérons mettre en place pour vous une épreuve de course de montagne qui vous satisfera sur tous les points, notamment sur l'accueil et la sécurité. C'est pourquoi comme chaque année les coureurs participants à la Vallespir Skyrace bénéficieront :

- D'un Tee-Shirt Technique de la marque TUGA ACTIVE WEAR.
- D'un chronométrage avec puce électronique.
- De six ravitaillements sur le parcours.
- D'un service de sécurité et d'ambulance.
- D'un buffet restauration, d'après course.
- D'une animation musicale.
- Service de douches.
- Réception des classements via notre partenaire L'INDEPENDANT.

Pour ces services en 2015, l'association VALLESPIR CANIGOU TRAIL d'AMELIE LES BAINS avait fixé l'inscription à 16€.

Or pour cette édition 2016, nous sommes contraint d'augmenter la cotisation de participation à 25€.

>>> POURQUOI ?

La préfecture des Pyrénées Orientales a ordonné un contrôle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de notre parcours sur le point culminant au Roc St Sauveur suite à un appel anonyme, dénonçant la sécurité des coureurs sur la difficulté du passage au sommet.

Suite à cette inspection la préfecture nous a adressé un courrier que vous pouvez retrouver ci dessous.

Dans ces instructions, nous sommes dans l'obligation de mettre en place une réglementation et un matériel spécifique de sécurité, lié à notre type de course.

La sécurité des coureurs, n'ayant pas de prix, et dans un soucis de respect de réglementation nous faisons installer pour le jour de la course un matériel spécifique, ce qui, pour notre association à un coût très important (prêt de 2000€).

Nous sommes donc contraint de reporter ce coût indispensable sur le tarif d'inscription.

A l'avenir, il est très probable que les épreuves de montagnes comprenant une difficulté technique telle que la VALLESPIR SKYRACE, soient contraintes à respecter un règlement similaire voir plus pointu.

Comptant sur votre compréhension,
Nous vous souhaitons de bons entrainements.

L'équipe de la VALLESPIR SKYRACE



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SOUS PREFET DE PRADES

PRADES, le 26 janvier 2016

☎ : 04.68.05.39.41
☎ : 04.68.96.29.35
Mél :
pascal.zante@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Monsieur,

Mon attention a été appelée sur les difficultés du parcours de la course Vallespir Skyrace que vous organisez chaque année.

A la suite de la visite sur site que vous avez effectuée en présence de Monsieur Satabin, conseiller sport à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de Monsieur Place, major du peloton de gendarmerie de haute montagne d'Osséja et de Monsieur Rousset, Brigadier-Chef de la CRS Pyrénées secours en montagne, il est apparu, compte tenu de la difficulté de certains passages, que des dispositifs supplémentaires devraient être mis en place lors de votre prochaine édition.

En effet l'itinéraire présente des passages nécessitant :

- L'installation de mains courantes relevant de la compétence de personnes habilitées à cet effet possédant le diplôme d'escalade, d'aspirant-guide ou de guide de haute montagne;
- La neutralisation du chronomètre et/ou l'interdiction de dépassement;
- L'obligation d'utiliser la main courante installée avec la possibilité d'utiliser une longe simple autour de la taille avec deux mousquetons ou un mousqueton de sécurité comme utilisé dans certaines courses hors stade (Le Vignemale);
- L'information des concurrents par une signalétique adaptée sur les zones à risque afin de renforcer leur vigilance.

Le code du sport prévoit que l'autorisation d'organiser une manifestation sportive doit préserver la sécurité et l'intégrité physique des participants. Aussi, pour la prochaine édition de cette course, je vous invite à réaliser l'intégralité des préconisations ci-dessus, indispensables en vue d'une nouvelle autorisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA PREFETE,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous Préfet


Laurent ALATON